|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/611** | Le 16 mai 2013 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Commission d'études 6 des radiocommunications (Service de radiodiffusion)****– Proposition d'adoption de 4 projets de nouvelle Recommandation UIT-R et approbation simultanée par correspondance de ces projets, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)****– Proposition de suppression de 2 Recommandations UIT-R** |
|  |
|  |
|  |
|  |

A sa réunion tenue le 26 avril 2013, la Commission d'études 6 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de 4 projets de nouvelle Recommandation UIT‑R (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6) et a décidé en outre d'appliquer la procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-6. Les  titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe 1. Par ailleurs, la Commission d'études a proposé la suppression de 2 Recommandations dont la liste est donnée dans l'Annexe 2.

La période d'examen, de deux mois, se terminera le 16 juillet 2013. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, les projets de Recommandation sont considérés comme adoptés par la Commission d'études 6. En outre, puisque la procédure PAAS est appliquée, l'adoption des projets de Recommandation et la proposition de suppression de deux Recommandations est considérée comme valant approbation.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la procédure PAAS seront communiqués dans une Circulaire administrative (CACE) et les Recommandations approuvées seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse:
<http://www.itu.int/ITU-T/dbase/patent/patent-policy.html>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

François Rancy
Directeur

**Annexe 1:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Annexe 2:** Recommandations dont la suppression est proposée

**Documents:** Documents 6/121(Rév.1), 6/131(Rév.1), 6/132(Rév.1), 6/139(Rév.1)

Ces documents sont disponibles sous forme électronique à l'adresse:
[http://www.itu.int/md/R12-SG06-C/fr](http://www.itu.int/md/R12-SG06-C/en)

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la
 Commission d'études 6 des radiocommunications
– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 6 des radiocommunications

– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée
 d'examiner les questions réglementaires et de procédure
– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[REF-VIEW] Doc. 6/121(Rév.1)

Environnement d'observation de référence pour l'évaluation d'éléments
de programme ou de programmes complets de TVHD

Cette Recommandation décrit une méthode permettant aux producteurs ou diffuseurs de TVHD d'établir des conditions d'observation de référence pour l'évaluation d'éléments de programme ou de programmes complets de TVHD pouvant produire des résultats reproductibles d'un équipement à l'autre lors de l'observation d'un même programme. Il s'agit aussi bien de l'écran que de l'environnement d'observation.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[DTVRX] Doc. 6/131(Rév.1)

Caractéristiques d'un système de réception de référence pour la planification
des fréquences utilisées par les systèmes de télévision numérique de Terre

Cette Recommandation définit les caractéristiques de systèmes de réception de référence pour divers systèmes de télévision numérique de Terre, employées pour la planification des fréquences utilisées par les services de télévision numérique de Terre dans les bandes des ondes métriques et décimétriques.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[IBB-GENERAL] Doc. 6/132(Rév.1)

Spécifications générales des applications axées sur la radiodiffusion
pour les systèmes intégrés de radiodiffusion large bande
et leur utilisation envisagée

Cette Recommandation définit les spécifications générales des systèmes intégrés de radiodiffusion large bande axés sur la radiodiffusion pour la télévision numérique. Ces systèmes sont fondés à la fois sur des spécifications techniques et sur des processus opérationnels connexes qui, ensemble, définissent les modalités de la fourniture de services à l'utilisateur final, sur la base des mécanismes de radiodiffusion traditionnelle et de télécommunications large bande.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R BT.[3D-BRR] Doc. 6/139(Rév.1)

Transport de programmes de TVHD 3D destinés à l'échange
international de programmes de radiodiffusion

Cette Recommandation spécifie la méthode à utiliser de préférence pour le transport de programmes de TVHD 3D en utilisant la réduction du débit binaire pour différentes finalités liées à l'échange international de programmes.

Annexe 2

(Source: Document 6/123)

Recommandations UIT-R dont la suppression est proposée

|  |  |
| --- | --- |
| Recommandation UIT-R | Titre |
| BR.1385 | Échanges de programmes radiophoniques sur disques compacts enregistrables (CD-R) |
| BR.1694 | Formats d'enregistrement sur vidéocassette pour l'échange international de programmes d'imagerie numérique sur grand écran destinés à être projetés en salle |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_